



**AUTO MOTO ÉCOLE**

**FILIPPINI**

## **REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS**

- ▲ L'usage des téléphones portables est interdit dans la salle de cours et doivent être éteints avant d'y accéder.
- ▲ Pour toute utilisation, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.
- ▲ Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.
- ▲ Nous vous demandons de respecter les horaires pour les cours de code afin de ne pas perturber leur bon déroulement.
- ▲ Pour les formations permis deux roues équipement obligatoire : casque homologué de moins de 5 ans, gants possédant le marquage CE, blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants, pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes.

### **EN L'ABSENCE D'EQUIPEMENTS CONFORMES, LA FORMATION SERA REFUSEE .**

- ▲ **Pour les formations Post Permis, il est formellement interdit de filmer ou d'enregistrer les séances.**

### **Fonctionnement de l'établissement :**

- ▲ L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaire à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à le traiter dans les meilleurs délais.
- ▲ Si le candidat possède déjà un permis de conduire (hors permis AM) les infractions au code de la route, seront à leurs charges.
- ▲ Toute leçon non décommandée 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifiée.
- ▲ Les comptes clients doivent être soldés 72h avant l'examen pratique. En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.
- ▲ Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dûment justifiée.
- ▲ Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.
- ▲ Attribution date d'examen :
  - Épreuve pratique : après la validation des quatre étapes de formation ainsi que l'examen blanc.

**SARL AUTO ECOLE FILIPPINI – 5 Le Champ de Mars- 26750 GENISSIEUX au capital de 2000 €**

**Siret : 790 989 552 00019 - Code NAF : 8553Z – Agément : E 13 026 004 0**

**Tél : 04 27 63 11 36 - email : laetitiafilippini@sfr.fr**

▲ La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles.

▲ En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.

▲ L'établissement a, vis-à-vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

### **La formation et les épreuves :**

▲ Conformément à la réglementation en vigueur :

L'établissement procède à une évaluation de départ, à l'issue de celle-ci une estimation du volume d'heures de conduite est établie en fonction du candidat. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des capacités du candidat, de sa motivation, de sa régularité.

▲ En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs. A la fin, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs visés.

▲ Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret d'apprentissage. Le cas échéant, la leçon ne pourrait avoir lieu.

▲ Le jour de l'examen pratique, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Le candidat suivant une formation en conduite accompagnée ou en conduite supervisée doit également être en possession de son livret d'apprentissage.

▲ Déroulement de l'examen pratique : l'épreuve dure environ 30 – 32 minutes dont 20 – 25 minutes de conduite effective. Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer une manœuvre, un arrêt de précision, et répondre à une question relative aux vérifications intérieures ou extérieures du véhicule avec question complémentaire et une question relative aux premiers secours.

**Signature de l'élève**

**La Direction**